

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UMOJA WA AFRICA



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

UNIÓN AFRICANA

---

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321  
Courriel : [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ / ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE  
1161<sup>ÈME</sup> RÉUNION

6 JUILLET 2023  
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.1161 (2023)

COMMUNIQUÉ



## COMMUNIQUÉ

**Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de la deuxième réunion consultative annuelle entre le Conseil de Paix et de Sécurité et le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) et les Représentants des Organisations de la société civile (OSC).**

### Le Conseil de Paix et de Sécurité,

**Prenant acte** du discours liminaire de S.E. Ambassadeur Mohamed Lamine Thiaw, Représentant permanent de la République du Sénégal auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de juillet 2023 ; et la déclaration du représentant du Secrétariat de l'ECOSOCC ;

**Notant également** les déclarations des représentants des OSC des quatre régions d'Afrique, à savoir : le Partenariat d'Afrique australe pour la prévention des conflits [SAPPC (région d'Afrique australe)], le Forum des jeunes et étudiants camerounais pour la paix [CAMYOSFOP (région d'Afrique centrale)], l'Institut d'études de sécurité [ISS (région d'Afrique de l'Est)] et le Réseau de solidarité pour la démocratie en Afrique de l'Ouest [WADEMOS (région d'Afrique de l'Ouest)] ; ainsi que le représentant des coordinateurs du Réseau panafricain des organisations de la société civile pour les affaires politiques, la paix et la sécurité (PANPAPS) ;

**Rappelant** ses décisions et prises de position antérieures sur l'engagement entre le CPS, l'ECOSOCC et les OSC, en particulier, le Communiqué [PSC/PR/Comm(CLXI)] de la 161<sup>e</sup> réunion, tenue le 16 décembre 2008, qui a adopté les Conclusions de la Retraite du CPS, tenue à Livingstone, Zambie, les 4 et 5 décembre 2008 (la *Formule Livingstone*) ; ainsi que le Communiqué [INAUGURAL MEETING/PSC-CSOs.1 (2022)] de la réunion consultative inaugurale entre le CPS et les OSC, tenue le 14 septembre 2022 ;

**Réaffirmant** l'engagement indéfectible à mettre en œuvre la décision de la Conférence [Ext/Assembly/AU/Decl. (XVI)], adoptée lors de la 16<sup>e</sup> Session extraordinaire de la Conférence de l'UA sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique, qui s'est tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, en mai 2022 ; la Déclaration du Forum de réflexion sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique (Déclaration d'Accra), tenue en mars 2022 à Accra (Ghana) et adoptée par le CPS lors de sa 1077<sup>e</sup> réunion, tenue le 14 avril 2022, ainsi que la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques à prendre pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2030 ;

**Attaché** aux dispositions du Protocole relatif à la création du CPS de l'UA, en particulier l'Article 20 sur l'appel à la participation active des OSC à la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement en Afrique ; et

### Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de Paix et de Sécurité :

1. **Félicite** les OSC pour les efforts visant à renforcer et à élargir la coopération et la collaboration avec le CPS dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique, y compris la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2030, ainsi que pour leur rôle dans la promotion de la gouvernance démocratique et la conduite d'une transformation positive, l'encouragement d'un développement inclusif et l'autonomisation des voix des citoyens africains, **tout en garantissant** une participation significative des jeunes et des femmes ; **félicite également** le Secrétariat de l'ECOSOCC pour les efforts déployés dans la coordination et la mobilisation des OSC pour soutenir les activités du CPS dans la promotion de la mise en œuvre du programme de la paix et de la sécurité sur le Continent ;

2. **Se félicite** des progrès accomplis par le Secrétariat de l'ECOSOCC dans la mise en place de la base de données des OSC qui devrait renforcer l'engagement actif des OSC à soutenir les activités du CPS ; à cet égard, **demande** à l'ECOSOCC d'accélérer la finalisation de la base de données et d'assurer l'inclusivité et l'identification de la classification thématique des OSC afin de mieux aider le travail du CPS et d'autres organes de l'UA, y compris pour contribuer à des présentations thématiques lors des réunions du CPS ;
3. **Se félicite également** du soutien apporté par les partenaires, en particulier le soutien du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) à l'ECOSOCC et aux OSC dans la mise en œuvre de la déclaration du forum de réflexion sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement qui s'est tenu à Accra, au Ghana, par le biais de son programme *Faire taire les armes* grâce à la coopération transfrontalière pour la paix et le développement durables ;
4. **Se félicite en outre** des deux initiatives phares de l'ECOSOCC en matière d'engagement des citoyens, à savoir le Forum des citoyens et les Assemblées populaires, en tant que mécanismes visant à fournir aux citoyens africains des plates-formes institutionnelles leur permettant d'apporter les points de vue de la société civile et un retour d'information sur les travaux de l'Union, y compris le CPS ;
5. **Prend note** de la création d'une coalition d'OSC, le Réseau panafricain de la société civile sur les affaires politiques, la paix et la sécurité (PANPAPS), qui peut apporter un soutien important à la prévention, à la résolution et au traitement des conflits, ainsi qu'au renforcement de la synergie entre les OSC et de leur engagement auprès du CPS ; et **attend avec intérêt** sa contribution collective et coordonnée à la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et du développement en Afrique ;
6. **Souligne** le rôle permanent des OSC en tant qu'acteurs clés pour aider les gouvernements à relever les défis systémiques en matière de paix et de sécurité, ainsi que pour fournir des services essentiels aux communautés dans le besoin, autonomiser les individus grâce à des initiatives de renforcement des capacités, apporter des contributions précieuses aux efforts de consolidation de la paix et de résolution des conflits, et préserver le patrimoine culturel diversifié de l'Afrique ;
7. **Appelle** les OSC à améliorer la coordination et la coopération à travers les mécanismes du CPS et de l'ECOSOCC afin de contribuer efficacement et de manière cohérente aux travaux des organes de l'UA et aux programmes de l'Union ; à cet égard, **souligne la nécessité** de renforcer et de capitaliser l'engagement entre le CPS et les OSC sur le Continent, comme indiqué dans l'Acte constitutif de l'UA, le Protocole du CPS et la *Formule de Livingstone*, ainsi que dans d'autres instruments pertinents de l'UA ; et **souligne également** la nécessité de mettre en œuvre la *formule Livingstone* et les conclusions de Maseru, demandant ainsi à la Commission de l'UA, en coordination avec l'ECOSOCC, de faire le point sur la mise en œuvre, les défis et les recommandations sur la voie à suivre ;
8. **Souligne** le rôle des OSC dans plusieurs domaines thématiques, tels que le contrôle de la prolifération, de la circulation et du trafic illicites des armes légères et de petit calibre et la mise en œuvre de la décision de la Conférence de l'UA sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique ; et **demande** aux OSC de continuer à plaider en faveur des travaux du CPS, y compris par la mise en œuvre de la Feuille de route principale de l'UA visant à faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2030, et d'engager régulièrement le CPS sur leurs activités ;
9. **Souligne** la nécessité d'inclure les OSC dans les activités de la Plateforme interrégionale d'échange de connaissances (I-RECKE) et de la Facilité de soutien aux transitions inclusives en Afrique

(AFSIT) afin de garantir que les voix des civils soient prises en compte dans les activités de l'UA en matière de paix et de sécurité ;

10. **Encourage** les OSC à renforcer leur rôle dans la promotion de la culture de la paix, en éduquant les citoyens africains sur la culture de la paix, la consolidation de la paix et le dialogue intercommunautaire dans la lutte contre les idéologies de la haine, y compris les discours haineux; et **souligne** qu'il est impératif de cultiver de nouvelles possibilités d'engagement entre les OSC et le CPS dans des domaines essentiels, qui comprennent le soutien à la médiation et aux efforts de rétablissement de la paix et la contribution d'experts à l'alerte précoce et aux conseils sur les opérations de soutien à la paix ;

11. **Encourage également** les OSC à redoubler d'efforts pour répondre aux menaces de plus en plus complexes et difficiles qui pèsent sur la paix et la sécurité sur le Continent, en tant qu'interface entre les décideurs politiques et les acteurs de terrain ; et **encourage en outre** à utiliser les médias sociaux pour prévenir les conflits et/ou en diffusant des informations fiables et crédibles, et en alertant la société et les décideurs sur les situations dangereuses, ainsi qu'en répondant à la désinformation et à l'incitation à la haine et à la violence ;

12. **Souligne** le rôle essentiel que les OSC et les groupes de réflexion africains peuvent jouer en contribuant de manière significative au renforcement des instruments institutionnels et politiques de prévention et de résolution des conflits sur le continent ; à cet égard, **souligne l'importance** du lancement du réseau des groupes de réflexion et des centres de recherche et du rapport sur l'exercice de cartographie des OSC travaillant sur les questions de gouvernance, de paix et de sécurité, par la Commission de l'UA ;

13. **Appelle** à des engagements réguliers entre les OSC et l'UA et les Communautés économiques régionales (CER) / Mécanismes régionaux (MR) pour faire progresser la gouvernance démocratique, la paix, la sécurité et la stabilité sur le Continent ;

14. **Attend avec intérêt** la mise en œuvre de stratégies réalisables sur la meilleure façon dont le CPS peut engager les OSC africaines à présenter un plan commun pour soutenir le travail du CPS et la mise en œuvre de l'Article 20 du Protocole du CPS, la *formule Livingstone*, les conclusions de la retraite de Maseru, la décision sur le terrorisme et les changements anticonstitutionnels de gouvernement en Afrique ainsi que la Feuille de route principale de l'UA sur les mesures pratiques pour faire taire les armes en Afrique à l'horizon 2030 ;

15. **Décide** de rester activement saisi de la question.